

Berne, le 2 juin 2020

**Communiqué de presse**

Expéditeur	Service de presse du BPA
Téléphone	+41 31 390 21 21
E-mail	medias@bpa.ch
Informations	medias.bpa.ch

## Trampoline parks et autres structures de saut Appel aux exploitants et aux parents

**De nombreux trampoline parks et autres structures de saut indoor ont rouvert leurs portes. Bénéfique pour la santé, l'activité sportive qui y est pratiquée n'est pas sans risques. Sous la houlette du BPA, les exploitants des salles suisses se sont accordés sur un ensemble de recommandations de sécurité. Celles-ci définissent notamment les endroits où des protections antichutes sont nécessaires, les devoirs qui incombent au personnel chargé de la surveillance ou encore la responsabilité des parents et autres personnes encadrant les enfants. Les principaux conseils font l'objet d'une nouvelle vidéo du BPA.**

Les trampoline parks et autres salles similaires font le bonheur des petits et des grands. À la suite des derniers assouplissements en lien avec le nouveau coronavirus, la plupart de ces structures ont redémarré leurs activités. Si sauter sur un trampoline est fondamentalement bon pour la santé, les accidents ne sont pas rares. Les chiffres pour la Suisse font encore défaut, mais des études étrangères attestent d'un risque d'accident considérable.

En Australie par exemple, après chaque ouverture d'un trampoline park, le nombre de blessés traités par les hôpitaux et les urgences les plus proches a bondi. Une étude autrichienne indique quant à elle que les blessures résultent typiquement de collisions entre deux enfants et de saltos ratés. Fractures, entorses et contusions aux bras, aux jambes et aux pieds sont fréquentes.

### **Les exploitants des salles s'entendent sur des principes de sécurité**

Les principaux exploitants suisses de trampoline parks sont conscients des risques. Sous la houlette du BPA, ils ont établi des principes de sécurité communs, intégrés dans la documentation technique «Trampoline parks», qui font désormais office de référence. Elle définit par exemple les hauteurs de chute maximales pertinentes et les endroits où des protections antichutes sont nécessaires; elle explique également comment régler l'entretien et la maintenance des installations ou calculer la capacité des structures dans l'optique de la sécurité.

La responsabilité du personnel chargé de la surveillance de la salle y occupe en outre une place de choix. Il incombe par exemple à celui-ci de déceler les usagers qui se surestiment et, si nécessaire, d'intervenir; cette tâche nécessite une formation spécifique. Les surveillants doivent également veiller au respect de la règle: une seule personne à la fois par trampoline.

### **Coresponsabilité des parents**

Le BPA demande également que les parents ou au moins un accompagnateur adulte soient présents dans la salle pour encadrer les enfants de moins de 10 ans. Pour ceux de moins de 6 ans, la personne se postera à proximité immédiate des trampolines. Cette surveillance doit être assurée même dans les espaces séparés réservés aux jeunes enfants. D'autres conseils simples permettent aux parents de réduire le risque de blessures. Le BPA les a regroupés dans une nouvelle vidéo.

Le BPA s'engage pour votre sécurité. Centre de compétences depuis 1938, il vise à faire baisser le nombre d'accidents graves en Suisse, grâce à la recherche et aux conseils prodigués. Dans le cadre de son mandat légal, il est actif dans la circulation routière, l'habitat, les loisirs et le sport.

En résumé:

- Respecter les règles de la salle et les consignes du personnel chargé de la surveillance
- Surveiller les enfants en permanence
- Une seule personne à la fois par trampoline
- Porter des chaussettes antidérapantes
- Faire des pauses régulières (même si les enfants paraissent infatigables)